

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 9 octobre 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse

CE-2013-1232-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-1233-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-1234-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 2 OCTOBRE 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 2 octobre 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-1235-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / RUE DE ROUSSET / JEAN ROGER / RDL

ATTENDU le dépôt, par la compagnie DÉOM+PARÉ Experts-conseils inc., en date du 13 novembre 2012, du projet de développement de la rue de Rousset / Jean Roger / RDL ;

ATTENDU le dépôt, par la compagnie DÉOM+PARÉ Experts-conseils inc. du plan d'aménagement d'ensemble daté de décembre 2012;

ATTENDU l'analyse du projet par le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) ;

ATTENDU QUE les membres du CCDM recommandent le projet de développement de la rue de Rousset / Jean Rogert / RDL;

ATTENDU QU'il s'agit de la dernière phase (phase 3) de développement de M. Jean Roger / RDL de ce secteur;

ATTENDU QUE la répartition des usages est conforme à la réglementation de zonage;

ATTENDU le dépôt, par le promoteur, d'une estimation des infrastructures souterraines, préparée par la firme BPR-Triax et datée du 24 septembre 2013;

ATTENDU le dépôt, par le promoteur, d'une estimation pour la mise en place d'un muret avec les résidents adjacents au projet situé au sud de la rue de Rousset et une estimation d'ensemencement hydraulique datée du 1^{er} octobre 2013;

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances a préparé des estimations de taxes;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du CCDM, d'accepter le projet déposé par la compagnie DÉOM+PARÉ experts-conseils inc., daté du 13 novembre 2012, pour le développement de la rue de Rousset / Jean Roger / RDL, numéro D04-1404, selon les documents suivants:

- demande du consultant DÉOM+PARÉ experts-conseils inc. datée du 13 novembre 2012 ;
- plan d'aménagement d'ensemble de décembre 2012 ;
- plans de lotissement préparé par M. Benoît Jodoin, arpenteur-géomètre, datés du 7 septembre 2011, sous les minutes numéros 23103 et 23104 ;
- estimation des infrastructures souterraines, préparée par la firme BPR-Triax, datée du 24 septembre 2013 ;
- résumé exécutif;
- analyse de taxation;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec le promoteur du projet de développement de la rue de Rousset.

Que ledit projet de développement de la rue de Rousset, numéro D04-1404, soit accepté selon les conditions suivantes:

- Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée pour préparer le protocole d'entente relatif au projet;
 - Que le promoteur et la Direction du génie et projets spéciaux soient autorisés à procéder à la confection des plans et devis selon les plans et concepts convenus;
 - Que la Direction de l'administration et finances, en collaboration de la Direction du greffe et affaires juridiques, soit mandatée pour préparer un règlement d'emprunt pour des travaux de pavage, bordure, éclairage et aménagement paysager;
 - Que le promoteur verse sa contribution au fonds de l'arbre lors de la signature du protocole d'entente au montant de 18 805\$;
 - Que la distribution des services d'électricité et de télécommunication soit aérienne et en arrière lot avec des branchements aériens pour les zones unifamiliales et aérienne avec branchements souterrains pour les habitations en rangées et que la Direction du génie et projets spéciaux soit autorisée à participer à la confection des plans et devis pour les réseaux câblés;
 - Que la Direction de l'aménagement du territoire soit autorisée à émettre le permis de lotissement, le tout tel qu'identifié au plan préparé par M. Benoît Jodoin, arpenteur-géomètre, sous la minute numéro 23103 ;
 - Que l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes les approbations requises, soit au municipal ou tout autre palier gouvernemental.
-

CE-2013-1236-DEC DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE / REGROUP'ELLES INC.

ATTENDU la lettre du 6 septembre 2013 de la Commission municipale du Québec avisant la Ville de Terrebonne que l'organisme « Regroup'elles inc. » demandait une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour un immeuble situé à Terrebonne ;

ATTENDU QUE cet organisme ne reçoit pas de subvention de la Ville de Terrebonne après vérification faite auprès de M. Jean-François Lévesque, chef du service de soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la Commission ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer cette demande d'exemption de taxe foncière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif appuie la demande d'exemption de toute taxe foncière présentée par l'organisme « Regroup'elles inc. » à la Commission municipale du Québec.

CE-2013-1237-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC. / 545, RUE CHRISTIAN

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 26 septembre 2013, une requête introductive d'instance de la compagnie Desjardins Assurances générales inc. concernant une poursuite en dommages et intérêts au montant de 23 528,32\$ suite à des dommages causés par une infiltration d'eau survenue le 30 mars 2013 au 545, rue Christian, Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier de la Cour du Québec Desjardins Assurances générales inc. c. Ville de Terrebonne (700-22-029759-130).

CE-2013-1238-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 833 814,25\$ préparée le 3 octobre 2013.

CE-2013-1239-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 407 656,66\$ préparée le 4 octobre 2013.
-

**CE-2013-1240-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 312-2 /
AMENDEMENT / TRAVAUX / RUES DES CALLAS ET
DES ROSEAUX / EXCLUSION DU LOT 4 139 261 /
NOUVEAU BASSIN DE TAXATION**

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait le 2 avril 2007 le règlement d'emprunt numéro 312 pour les travaux d'aménagement paysager, l'aménagement des aires de jeux et l'alimentation en eau du lac dans le projet domiciliaire « Havre du Lac » ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait le 14 juillet 2008 le règlement d'emprunt numéro 312-1 amendant le règlement 312 pour inclusion des travaux d'aménagement paysager et plantation d'arbres de la partie est de la zone tampon située à l'entrée du projet depuis le chemin Comtois du projet « Havre du Lac » et augmenter le montant des travaux de 869 000\$ à 948 400\$;

ATTENDU QUE suite à une opération cadastrale en 2010 pour les nouvelles rues des Callas et des Roseaux (dernière phase), le lot 4 139 261 du cadastre du Québec ayant frontage sur l'avenue du Lac n'est pas intégré au projet résidentiel Havre du Lac;

ATTENDU QUE le propriétaire dudit lot a pris contact avec la Direction de l'administration et finances pour obtenir des informations concernant son évaluation et la taxation;

ATTENDU QUE suite aux vérifications faites auprès de la Direction de l'aménagement du territoire, ce lot ne répondant pas aux normes du règlement de lotissement en matière de superficie et frontage minimum requis pour un terrain n'ayant qu'un seul service, il serait impossible d'obtenir un permis de construction (1500mc et 25ml);

ATTENDU QU'IL y a lieu d'amender les règlements 312 et 312-1 afin que l'annexe B soit modifiée par une nouvelle annexe B-1 qui exclut le lot 4 139 261 du cadastre du Québec;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 312-2 amendant les règlements numéros 312 et 312-1 afin de modifier le bassin de taxation original (annexe B) et le remplacer par le nouveau bassin des bénéficiaires des travaux réalisés (annexe B-1) ;

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par les Directions de l'administration et finances ainsi que du génie et projets spéciaux.

**CE-2013-1241-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES
PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE /
EXERCICES FINANCIER 2014 A 2019 INCLUSIVEMENT /
PRÉPARATION ET DÉPÔT DES RÔLES TRIENNAUX 2017-
2019 ET 2020-2022 / NOMINATION / COMITÉ
D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS / ADOPTION DE LA
GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 694-12-2007, adoptée le 3 décembre 2007, acceptant la soumission de Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc. pour les services professionnels en évaluation foncière pour une période de six (6) ans, soit du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2013, pour un montant de 3 551 895,92\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE le présent contrat prendra fin le 31 décembre 2013 et qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels en évaluation foncière ;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Ville de Terrebonne que la durée du contrat soit synchronisée avec la confection et le dépôt des rôles triennaux d'évaluation et que les prochains rôles triennaux couvriront les périodes 2017-2019 et 2020-2022 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a imposé l'implantation de la modernisation dans les pratiques d'évaluation foncière, incluant le contenu des fiches d'évaluation ;

ATTENDU QUE l'échéancier imposé par le MAMROT pour la réalisation de la modernisation des fiches et du contenu des rôles d'évaluation stipule que 2016 sera la première (1^{ère}) année d'entrée en vigueur d'un rôle devant être confectionnée en vertu des nouvelles dispositions réglementaires ;

ATTENDU QU'il est préférable que le dépôt du rôle triennal 2017-2019 devant être déposé pour le 15 septembre 2016 soit fait par le même évaluateur que le rôle précédent (2014-2016) compte tenu des nombreuses modifications réglementaires ;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes, une convention par laquelle une municipalité engage son crédit pour une période excédant cinq (5) ans n'a pas à être autorisée au préalable par le MAMROT s'il s'agit d'une convention d'honoraires pour services professionnels ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en évaluation foncière pour les exercices financiers 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 et incluant la préparation et le dépôt des rôles triennaux 2017-2019 et 2020-2022** ».

Que le Comité exécutif nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances ;
- M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;
- Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales, à la Direction du greffe et affaires juridiques.

Que Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, agisse comme secrétaire du comité.

Que la grille d'évaluation de services professionnels en évaluation foncière pour le contrat couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2013-1242-DEC ÉVALUATION DE LA CLASSIFICATION / ADJOINT, ADMINISTRATION ET FINANCES / DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude d'une demande soumise et qu'il recommande le classement suivant pour le nouveau poste, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Adjoint Administration et finances	Direction générale	7

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner l'évaluation de la nouvelle fonction ci-dessus énumérée.

**CE-2013-1243-DEC EMBAUCHE / CONSEILLÈRE RELATIONS
PROFESSIONNELLES / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines suite à la démission de M. Vincent Massé ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Jessica Armijo ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de nommer Mme Jessica Armijo à titre de conseillère en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines, à compter du 28 octobre 2013, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Armijo soit fixé à l'échelon 5 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2013-1244-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLÈRE
RELATIONS PROFESSIONNELLES /
REPLACEMENT CONGÉ DE MATERNITÉ /
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU le volume de dossiers en cours, du congé de maladie de Mme Annie Cammisano et de son congé de maternité à venir ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'embaucher Mme Julie Potvin à titre de conseillère relations professionnelles à la Direction des ressources humaines, et ce, à compter du 28 octobre 2013 pour une période approximative de dix-neuf (19) mois. Que le salaire de Mme Potvin soit fixé à l'échelon 5 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Julie Potvin.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2013-1245-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE POMPES DE REMPLACEMENT DE TYPE
FLYGHTE ET DE LEURS ACCESSOIRES**

ATTENDU l'acceptation d'une fiche de projet de nouvelle initiative portant sur l'achat de pompes de remplacement pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU l'opinion juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de

l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'achat de pompes de remplacement de type Flight et de leurs accessoires** ».

CE-2013-1246-DEC SOUS-TRAITANCE / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / HIVERS 2013-2014 / ZONE 4 / SECTEUR LA PLAINE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 497-10-2010 adoptée le 12 octobre 2010 acceptant la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. pour le déneigement – hivers 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 – zone « 4 » (secteur La Plaine) (SOU-2010-88) ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a présenté une demande afin qu'une partie du contrat couvrant les secteurs A et B soit donnée en sous-traitance à la compagnie Les Sablières Jean Villeneuve, le tout selon l'article 21.3 du cahier des charges générales ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 octobre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la compagnie Pavage des Moulins inc. à donner en sous-traitance une partie du contrat de déneigement – zone 4, couvrant les zones A et B, secteur La Plaine, pour la saison 2013-2014, à la compagnie Les Sablières Jean Villeneuve, le tout conditionnellement à la réception des documents prévus à l'article 21.3 du cahier des charges générales.

CE-2013-1247-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE LA TOITURE DU 148, RUE SAINT-ANDRÉ

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la réfection de la toiture du 148, rue Saint-André;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Couvertures Lachenaie inc.	14 371,88\$ t.t.c.
Toiture Léon inc.	22 992,70\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Couvertures Lachenaie inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 octobre 2013 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 octobre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Couvertures Lachenaie inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 8 octobre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **COUVERTURES LACHENAIE INC.**, datée du 3 septembre 2013, pour la réfection de la toiture du 148, rue Saint-André, le tout pour un montant de 12 500\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (réserve) rénovation édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0425 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0426 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 13 747\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-307

(affectation – excédent de fonctionnement – affecté rénovations édifices) au poste budgétaire numéro 1-02-395-00-522 (bâtiments et terrains) soit accepté.

CE-2013-1248-DEC SOUMISSION / LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE / SAISON 2013-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location de camions pour le transport de la neige – saison 2013-2014 (SA13-9076);

ATTENDU QUE les montants de la location seront payés suivant les tarifs prévus au décret du ministère des Transports du Québec et qu'à cet effet l'article 573.3 1° de la Loi sur les cités et villes prévoit que ces contrats peuvent être conclus de gré à gré ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié dans le journal La Revue le 14 août 2013 ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 5 septembre 2013 ;

ATTENDU le rapport daté du 24 septembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 octobre 2013 ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 422 188,20\$ (t.t.c.) en date du 21 juin 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter les offres de services de chacun des quarante-cinq (45) camionneurs suivants :

- | | |
|--|---|
| 1 Les gestions Messiers inc. | 23 3093-4459 Sablières Jean Villeneuve |
| 2 Gazonnière Bastien | 24 Excavation Dominic Prud'homme inc. |
| 3 Les Transports Michel Gour inc. | 25 ES Entreprises Pro-Vac 9212-2977 Québec inc. |
| 4 Groupe J.R. Lévesque | 26 9159-4465 Québec inc. Transport Lachenaie |
| 5 Pavage des Moulins inc. | 27 F. Trépanier Transport inc. |
| 6 9055-9345 Québec inc. (Dave Messier) | 28 Les Entreprises Réjean Allaire ltée |
| 7 9176-1064 Québec inc. (Yollande Desnoyers) | 29 Jean-Claude Alary |
| 8 EDV inc. (Les entreprises Dominick Venne) | 30 Libre service André Laperrière |
| 9 Toitures N.S.V.S. et Gerry inc. | 31 Pépinière Sabatino |
| 10 Transport Michel Robert inc. | 32 Excavation Marc Villeneuve (2528-4340 Québec inc.) |
| 11 Services paysagers Naturpro | 33 Transport de la Côte inc. |
| 12 Paysagiste M.P. | 34 Déneigement Desjardins Lincourt inc. |
| 13 9066-3006 Québec inc. Entreprises C.D. | 35 9144-7698 Québec inc. Éric Roy |
| 14 M.R.C. Transport | 36 Transport E.L. |
| 15 Pépinière du Québec enr. | 37 Bisson Construction inc. |
| 16 Transport Kino Leroux | 38 Transport Richard Boucher |
| 17 Serge Alie Transport inc. | 39 Excavation Gilles Chalifoux |
| 18 Solution Express (1998) | 40 9067-0944 Québec inc. |
| 19 Transport Marc André Jalbert | 41 David Villeneuve Excavation |
| 20 Excavation Y. Lapointe inc. | 42 Les Constructions R & P Potvin |
| 21 Excavation Marcel Clark inc. | 43 167033 Canada inc. |
| 22 S.C. Transport enr. | 44 R. Lacombe & Frères Démolition inc. |
| | 45 9108-1828 Québec inc. Transport 2002 |

le tout pour la location de camions pour le transport de la neige, saison 2013-2014, à raison d'un camion par inscription.

Que le montant à payer pour la location de ces camions soit fait suivant les tarifs du ministère des Transports du Québec fixés par le gouvernement.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0407 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0412 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 126 835\$, du poste budgétaire numéro 1-02-330-00-433 (contracteurs) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-512 (location camions à neige) soit accepté.

CE-2013-1249-DEC TOURNAGE / LES GARS DES VUES / CITÉ DU SPORT / VIAGYM / 10 OCTOBRE 2013

ATTENDU la demande pour le tournage d'une émission de « Les gars des vues », produit par KOTV inc., dans les locaux de Viagym à la Cité du Sport situés au 2495, boulevard des Entreprises, le 10 octobre 2013 de 6h à 18h ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une émission de « Les gars des vues » dans les locaux de Viagym à la Cité du Sport situés au 2495, boulevard des Entreprises, le jeudi 10 octobre 2013 de 6h à 18h, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que des frais de 340\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 559-4.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie ainsi que le service des communications.

CE-2013-1250-DEC TOURNAGE / UNITÉ 9 / CENTRE OPÉRATIONNEL DE LA POLICE / 491, BOULEVARD DES SEIGNEURS / 16 OCTOBRE 2013

ATTENDU la demande pour le tournage d'une émission de la série « Unité 9 », produit par Unité 9 II inc., au Centre opérationnel de la police de Terrebonne situé au 491, boulevard des Seigneurs, le 16 octobre 2013 de 6h30 à 8h00 ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une émission de la série « Unité 9 » au Centre opérationnel de la police de Terrebonne situé au 491, boulevard des Seigneurs, le mercredi 16 octobre 2013 de 6h30 à 8h, et ce, conditionnellement à ce que l'accès au Centre opérationnel de police soit possible en tout temps.

Que le requérant n'obstrue pas la rue et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Qu'une ressource policière dédiée accompagne la production en tout temps (le mercredi 16 octobre de 6h30 à 8h00).

Que des frais de 280\$ soient facturés au requérant ainsi que le salaire du policier requis pour le tournage et tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 559-4.

Que le requérant soit et est autorisé à utiliser l'image et le nom de Ville de Terrebonne pour la scène consistant à filmer quelqu'un entrant dans un poste de police.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie ainsi que le service des communications.

**CE-2013-1251-DEC ACTIVITÉ DE SKATE « JAM DE SKATEBOARD » /
CLUB OPTIMISTE ESCAPE / 12 OCTOBRE 2013**

ATTENDU la demande du Club Optimiste Escape pour tenir une activité de skate "Jam de Skateboard", au parc Saint-Sacrement, le samedi 12 octobre 2013 de 10h à 17h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club Optimiste Escape à tenir une activité de skate « Jam de Skateboard » au parc Saint-Sacrement, le samedi 12 octobre prochain de 10h à 17h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site d'activité.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée dans le parc pour la tenue de cette activité.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-1252-DEC NUIT DES SANS-ABRI 2013 / CAFÉ DE RUE
TERREBONNE / 18 OCTOBRE 2013**

ATTENDU la demande de l'organisme Action populaire des Moulins, au nom du comité organisateur de « La nuit des sans abris », pour tenir une activité de sensibilisation sur l'itinérance débutant par une marche le vendredi 18 octobre 2013 de 19h30 à 23h ;

ATTENDU QUE l'événement vise à atteindre les objectifs suivants, à savoir :

- Informer et sensibiliser la population à la cause des sans-abri et des personnes à risques d'itinérance;
- Mobiliser et rassembler différents organismes, partenaires de divers milieux et la population en général lors de la Nuit pour dénoncer et dire notre indignation devant la pauvreté;
- Manifester notre solidarité avec et en faveur de toutes les personnes qui se réfugient chaque nuit dans la rue;
- Unir les intervenants(es) de la région et la population autour de la réalité de la pauvreté et de l'itinérance.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4, autorise la marche dans le Vieux-Terrebonne organisée par l'organisme Action populaire des Moulins, le vendredi 18 octobre 2013 de 19h30 à 23h selon le trajet suivant :

Départ de l'Île-des-Moulins, rues Saint-Pierre, Saint-Joseph, du Pont, Laurier, Saint-Pierre et la « vigile » se tiendra dans le stationnement du Café de rue Terrebonne situé au 654, rue Saint-Pierre

1) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activités identifiés ci-dessus.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée au Café de rue de 20h à 23h.

3) Banderoles ou affiches

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

Le service et/ou la vente de produits comestibles sont autorisés exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles au Café de rue.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2013-1253-DEC FÊTE DE L'HALLOWEEN / COMITÉ DES BONS VOISINS DE L'ÎLE-SAINT-JEAN / 31 OCTOBRE 2013

ATTENDU la demande du Comité de loisirs Les Bons Voisins de l'Île-Saint-Jean pour tenir une fête de l'Halloween, au parc Daunais, le jeudi 31 octobre 2013 entre 16h et 22h (lors de cette activité, l'extérieur du chalet sera décoré);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Comité de loisirs Les Bons Voisins de l'Île-Saint-Jean à tenir une fête de l'Halloween au parc Daunais, le jeudi 31 octobre 2013 entre 16h et 22h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site pour la durée de l'activité.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site identifié ci-dessus.

3) Banderoles et décoration

La mise en place de banderoles est permise de même que de la décoration extérieure. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-1254-REC POLITIQUE / SOUTIEN FINANCIER / ORGANISMES
DU MILIEU / SOUTIEN AUX OPÉRATIONS**

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$ ou 7\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2011 ;

ATTENDU QUE ces organismes sont éligibles à recevoir un montant supplémentaire équivalent à 15% pour l'atteinte d'objectifs établis par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1.	7 ^e Groupe Scout Terrebonne 43 participants résidants à 10\$ (min. 500\$) X 13% de bonus	565,00\$
2.	32 ^e groupe scouts La Plaine 27 participants résidants à 10\$ (min. 500\$) X 11% de bonus	555,00\$
3.	Association de basketball du coin dynamique 55 participants résidants à 7\$ (min. 500\$) X 11% de bonus	555,00\$
4.	Association du hockey mineur de La Plaine 399 participants résidants à 10\$ X 7% de bonus	4 269,00\$
5.	Association du hockey mineur de Lachenaie 710 participants résidants à 10\$ X 9% de bonus	7 739,00\$
6.	Club de boxe l'Impérium 51 participants résidants à 10\$ X 11% de bonus	566,00\$
7.	Club de gymnastique Viagym 528 participants résidants à 10\$ X 15% de bonus	6 072,00\$
8.	Club de judo Lachenaie 51 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus	576,00\$
9.	Club de judo Terrebonne 17 participants résidants à 7\$ (min. 500\$) X 6% de bonus	530,00\$
10.	Club de patinage artistique de Terrebonne inc. 250 participants résidants à 10\$ X 15% de bonus	2 875,00\$
11.	Club de patinage artistique Odysée de La Plaine 137 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus	1 548,00\$
12.	Club de patinage de vitesse – région Lanaudière 79 participants résidants à 5\$ (min. 500\$) X 11% de bonus	555,00\$

13. Club de plongeon Camo 143 participants résidants à 10\$ X 15% de bonus	1 644,50\$
14. Club de soccer La Plaine 751 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus	8 486,00\$
15. Nage synchronisée Coralline Repentigny-Lanaudière 44 participants résidants à 5\$ (min. 500\$) X 11% de bonus	555,00\$
16. Organisation du hockey féminin de Lanaudière 16 participants résidants à 5\$ (min. 500\$) X 9% de bonus	545,00\$
17. Troupe Création danse 96 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus	1 085,00\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-922. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0428 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-1255-REC AUTORISATION DE SIGNATURE / PROGRAMME DE
SUPPLÉMENT AU LOYER / OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE l'entente de supplément au loyer intervenue entre l'Office municipal d'habitation de Terrebonne, la Ville de Terrebonne et la Société d'habitation du Québec a pris fin le 30 juin 2013 et qu'il est opportun qu'elle soit renouvelée pour une période de cinq (5) ans, soit de mars 2013 à mars 2018 ;

ATTENDU la résolution de l'Office municipal d'habitation numéro 2012-10-18-12 recommandant le renouvellement de cette entente jusqu'au 31 mars 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil le renouvellement de l'entente numéro 4106 dans le cadre du programme AccèsLogis, volets 2 et 3, pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 mars 2018.

Que la contribution de 10% soit assumée par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Qu'une copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise à l'Office municipal d'habitation de Terrebonne et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

**CE-2013-1256-DEC BARRAGE ROUTIER / LEVÉE DE FONDS / VANESSA
JACKSON / 13 OCTOBRE 2013**

ATTENDU la demande faite par l'organisme CALACS La Chrysalide afin d'ériger un barrage routier sur le boulevard Moody, devant le magasin Canadian Tire, le dimanche 13 octobre 2013 entre 10h30 et 17h, et ce, afin de venir en aide financièrement à Mme Vanessa Jackson, victime d'enlèvement, séquestration, viol et tentative de meurtre à La Plaine

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'organisme CALACS La Chrysalide afin d'ériger un barrage routier sur le boulevard Moody, devant le magasin Canadian Tire, le dimanche 13 octobre 2013 entre 10h30 et 17h, et ce, dans le but de venir en aide financièrement à Mme Vanessa Jackson, victime d'agressions.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2013-1257-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h.

Vice-président

Secrétaire